



Ville de Hannut

Charte du Plan Communal de Développement de la Nature



TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	4
1.1. Philosophie du PCDN	4
1.2. Principe du PCDN	6
1.3. Motivations spécifiques de la Ville	7
1.4. Biodiversité et développement durable	8
1.5. La nature	9
2. LE TERRITOIRE COMMUNAL	10
2.1. Situation géographique et vie socio-économique	10
2.2. Les 18 communes	11
2.3. Inventaire du patrimoine naturel	13
2.4. Zone Natura 2000	17
2.5. Le RAVeL – Ligne 127 : Hannut-Wanze (+/- 22 km)	17
3. LE PCDN – LE LIEU DU PARTENARIAT	18
3.1. Stratégie générale	18
3.2. Stratégie par thème/milieu/groupe	19
3.3. Fiches-actions	20
4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	21
5. PRESENTATION DES FICHES-ACTIONS	22
5.1. Récapitulatif	22
GROUPE Agriculture	24
Fiche-action n° 1 : Sensibilisation aux mesures agro-environnementales	25
Fiche-action n° 2 : Opération 'Campagne propre'	27
GROUPE Cours d'eau et Zones humides	28
Fiche-action n° 1 : Aménagements autour de la zone d'expansion de crue le long du Henrifontaine (observatoire et batraciens)	29
Fiche-action n° 2 : Pâturage et cours d'eau : berges de cours d'eau en regard du bétail – piétinement	32
Fiche-action n° 3 : Aménagement de la source du Henrifontaine	34
Fiche-action n° 4 : Création de mares pour les sources du Geer	35
Fiche-action n° 5 : Création d'une zone humide à Lens-Saint-Remy	38
Fiche-action n° 6 : HannAtoll : développement de la zone humide des sources du ruisseau de Poucet	41
Fiche-action n° 7 : Signalisation des différents cours d'eau de l'entité de Hannut	43
GROUPE Maillage écologique	45
Fiche-action n° 1 : Recensement des haies existantes	46
Fiche-action n° 2 : Promotion de plantation de vergers à hautes tiges	47
Fiche-action n° 3 : Sentier le long du Henrifontaine	49
Fiche-action n° 4 : Sentier Rue du Pont – RAVeL – Rue du Chemin de Fer	51
Fiche-action n° 5 : Recensement des sentiers	52
Fiche-action n° 6 : Classement de la Zone des 7 Fontaines en réserve Naturelle	53
Fiche-action n° 7 : Restauration écologique du Brou d'Abolens	55

Fiche-action n° 8 : Cartographie de plantes exotiques invasives	57
Fiche-action n° 9 : Arrachage des plantes exotiques invasives	59
Fiche-action n° 10 : Sensibilisation aux problèmes des plantes exotiques invasives	60
GROUPE Sensibilisation	61
Fiche-action n° 1A : Campagne de sensibilisation au respect de l'environnement lors des manifestations publiques sous forme d'une animation culturelle	62
Fiche-action n° 1B : Campagne de sensibilisation au respect de l'environnement : création d'une mascotte mobilisable lors des manifestations publiques	64
Fiche-action n° 2 : Création d'un fonds environnement à la bibliothèque	66
Fiche-action n° 3 : Sensibilisation des ouvriers communaux afin de limiter l'utilisation de pesticides	67
Fiche-action n° 4 : Sensibilisation de la population aux difficultés de traitement des eaux usées	68
Fiche-action n° 5 : Folder 'Rivières, ruisseaux et zones humides'	69
Fiche-action n° 6 : Sensibilisation aux zones humides et mares naturelles	70
Fiche-action n° 7 : Création d'un réseau de jardins labellisés sur Hannut	72
Fiche-action n° 8 : Valorisation de l'apiculture	74
Fiche-action n° 9 : Mise en réseau des PCDN des communes adjacentes et diffusion des réalisations des autres communes	76
Fiche-action n° 10 : Sensibilisation à l'avifaune locale : nichoir au sein d'une école	78
Fiche-action n° 11 : Sensibilisation des ouvriers communaux afin d'éviter l'élagage intempestif des arbres	79
Fiche-action n° 12 : Création d'un label pour les entreprises hannutoises	80
Fiche-action n° 13 : Création d'un logo PCDN	82
Fiche-action n° 14 : Prévention : lutte contre les dépôts sauvages	83
ANNEXE	84
Annexe n° 1 : Réouverture de l'ancien chemin vicinal n ° 11	85

1. INTRODUCTION

1.1. Philosophie du PCDN

En 1995, à l'occasion de l'année européenne de la conservation de la nature, la Région wallonne décide de mettre en place les Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN). Leur but principal: "sortir la nature de sa réserve". L'accent est mis sur la restauration du maillage écologique.

Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) est un projet qui mobilise les citoyens, les agriculteurs, les administrations, les associations et toutes les forces vives sur le territoire communal. Il vise à ce que chacun puisse, à son échelle, prendre part à l'œuvre commune de protection, de développement et de mise en valeur du patrimoine naturel communal.

A côté des espaces protégés, il s'agit de maintenir et développer la nature dans ses formes les plus ordinaires (jardins, potagers, vergers, ...) et par là, de préserver la biodiversité.

Ce faisant, la commune et les participants au PCDN prennent part aux efforts menés au niveau européen et mondial pour stopper la perte de biodiversité actuellement observée.

Un PCDN comporte au moins les phases suivantes :

- l'élaboration d'un partenariat de base et son élargissement ;
- la réalisation de l'inventaire du réseau écologique de la commune ;
- l'élaboration de projets concrets de gestion, de sensibilisation, de développement et de conservation de la nature et du paysage au sein de groupes thématiques ;
- l'élaboration d'une Charte reprenant l'état des lieux, le partenariat et les projets du réseau écologique ;
- la réalisation des projets définis au travers des fiches-actions.

Un PCDN est un instrument en évolution permanente : au fur et à mesure des projets, les partenaires peuvent changer, de nouvelles actions peuvent s'envisager et donc rien n'est figé au départ.

De nouveaux projets locaux, régionaux ou internationaux peuvent voir le jour et le PCDN prendra sa place en synergie avec ces derniers.

Un PCDN est un projet collectif et intergénérationnel : les citoyens et les différents partenaires sont les auteurs et les réalisateurs des fiches-actions développées dans les groupes thématiques.

Le nombre de communes souhaitant adopter un PCDN s'est progressivement élargi (71 communes dont 14 nouvelles à ce jour (2010)). La Ville de Hannut a été retenue en 2008 pour élaborer son PCDN.

1.2. Principe du PCDN

La nature ne se limite pas aux réserves naturelles : elle doit pouvoir trouver une place sur tout le territoire. Cela va des jardins, à la forêt privée en passant par les prairies, les cultures, les parcs et espaces verts publics, etc.

Un PCDN ne se limite donc pas à la gestion des espaces verts publics, mais concerne également l'ensemble des propriétaires présents sur le territoire communal.

En aménageant des jardins de façon respectueuse de l'environnement, on peut créer des couloirs écologiques et/ou des havres de repos propices à la migration des espèces animales et végétales. Ceci permet de recréer une certaine continuité entre des zones plus naturelles, dispersées dans le paysage, que l'on nomme « zones de développement » et « zones centrales ». Les zones centrales sont des concentrés de biodiversité, entre lesquels il s'agit de créer ou de ménager des zones de développement ou des éléments de liaison.

La participation citoyenne pour la réflexion et l'action de terrain en vue du maintien ou de l'amélioration de la nature est la condition sine qua non pour la réussite du Plan Communal de Développement de la Nature.

Les projets sont menés par les citoyens d'aujourd'hui pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain tout en mettant en valeur les actions réalisations des générations précédentes.

La vision ne se limite donc pas à des projets à court terme, mais on intègre l'idée de moyen et long terme afin que les générations futures puissent également continuer à façonner la nature, les paysages de notre commune en se basant sur nos réalisations. Les citoyens d'aujourd'hui n'ont pas les mêmes priorités que ceux d'hier ou de demain ; chacun doit apporter sa pierre à l'édifice et au maintien de la biodiversité de notre commune et des communes avoisinantes.

A ce titre, le PCDN est une démarche qui s'inscrit dans le concept de développement durable.

1.3. Motivations spécifiques de la Ville

Hannut dispose d'un patrimoine naturel intéressant : bois, talus herbeux, vergers hautes tiges, prairies bocagères, cours d'eau, etc. On sait qu'une telle diversité est favorable aux grands équilibres biologiques (cycle du carbone, cycle de l'eau, équilibres entre les organismes « nuisibles » et leurs prédateurs, etc.). Il est donc indispensable de concilier l'activité de l'homme et la qualité de l'environnement.

Il faut notamment veiller à préserver et aménager les zones centrales et de développement tout en sauvegardant ou créant des couloirs d'échanges écologiques.

Au niveau social et culturel, un objectif du PCDN est de permettre une unité au sein de la population pour qu'elle apprécie et s'approprie la dimension 'nature' du territoire communal.

C'est dans cette perspective que la Ville de Hannut s'est portée candidate pour l'élaboration d'un PCDN.

La commune a déjà mené différentes actions visant à maintenir et favoriser la biodiversité. Ainsi, la Ville de Hannut s'est engagée dans la voie d'une gestion plus écologique des talus et accotements routiers via les campagnes de fauchage tardif des bords de routes. Cette campagne favorise une gestion différenciée des accotements, fossés et talus routier.

Le Collège communal sensibilise aussi régulièrement la population à la sauvegarde du patrimoine naturel, à travers des articles dans le bulletin communal 'Hannut Actu', par la Journée de l'Environnement, la Journée de l'Arbre, etc.

1.4. Biodiversité et développement durable

Des indices de plus en plus nombreux font état d'une perte de biodiversité ou d'érosion de la biodiversité à l'échelle planétaire. La Région wallonne n'échappe pas à cet inquiétant constat.

Les causes de ce déclin sont multifactorielles. Nous ne citerons ici que certaines d'entre elles à titre d'exemple : la destruction des habitats des espèces, parfois « simplement » due à diverses pollutions, la fragmentation des habitats, c'est-à-dire isolement des populations entre elles et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.



En octobre 2007, le Conseil communal a marqué sa volonté de s'inscrire **activement** dans le développement durable. Le développement durable est souvent défini comme 'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de satisfaire à leurs propres besoins'. Il s'agit donc d'anticiper les conséquences des décisions d'aujourd'hui pour laisser aux jeunes un monde 'en bon état de fonctionnement'. Il s'agit également d'introduire dans les prises de décision une convergence et une cohérence entre trois objectifs principaux : améliorer l'équité sociale, assurer un environnement acceptable et enfin améliorer l'efficacité économique.

1.5. La nature

La nature est partout : au jardin, dans la rue, dans la rivière, ...



Elle fait partie de notre cadre de vie. La protéger nous concerne tous de manière directe ou indirecte; sa présence doit être prise en compte dans la vie quotidienne.

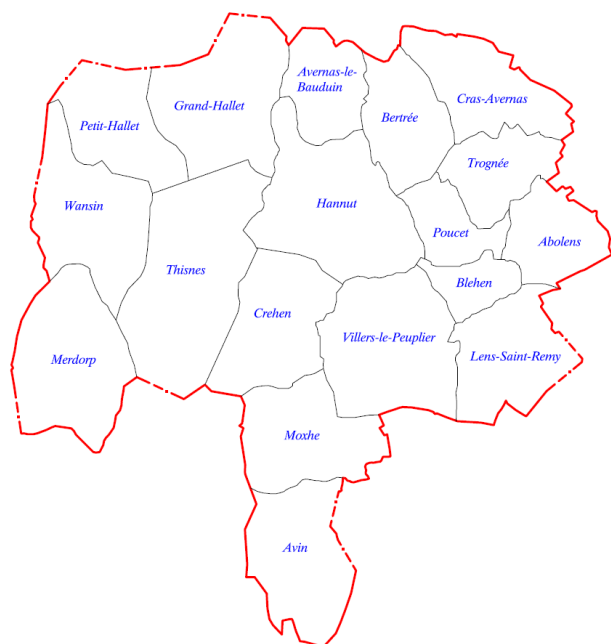
Il s'agit d'élargir les notions de protection et de conservation de la nature, en s'intéressant à l'ensemble des milieux pouvant accueillir la faune et la flore sauvage.

L'objectif du PCDN est poursuivi en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, en tenant compte des spécificités économiques et sociales de l'entité.



2. LE TERRITOIRE COMMUNAL

2.1. Situation géographique et vie socio-économique



La Commune de Hannut se situe dans la province de Liège, dans l'arrondissement administratif de Waremme et dans le canton de Hannut. S'étendant sur une superficie de quelque 8653 ha, la commune comptait au 1^{er} janvier 2010 15.176 habitants. Ce chiffre est en constante évolution.

L'entité de Hannut est composée de la Ville de Hannut et de ses 17 villages : Abolens, Avernas-le-Bauduin, Avin, Bertrée, Blehen, Cras-Avernas, Crehen, Grand-Hallet, Lens-Saint-Remy, Merdorp, Moxhe, Petit-Hallet, Poucet, Thisnes, Trognée, Villers-le-Peuplier et Wansin.

Hannut est située sur le plateau hesbignon, caractérisé par de grandes cultures intensives, sur la ligne de démarcation des eaux du bassin de l'Escaut et du bassin de la Meuse. Les cours d'eau principaux sont la Mehaigne, le Geer et le Ruisseau de Henri Fontaine. Hannut s'est associée à trois contrats rivières (le Haut-Geer, la Mehaigne et la Gette) afin de préserver ses cours d'eau ainsi que la faune et la flore qui l'entourent.

Les communes voisines sont Lincet, Orp-Jauche, Wasseiges, Braives et Geer, en Région wallonne, et Landen et Saint-Trond, en Région flamande.

La commune possède 226 cellules commerciales dans le centre-ville, 42, Rue de Landen et 30, Rue de Huy.

Dans le centre-ville, on trouve surtout un commerce de détail moyen-haut de gamme. Le zoning industriel possède 12 ha et sera en extension de 21 ha en 2010.

Essentiellement dans le centre-ville, on trouve des indépendants mais très peu d'enseignes. Hannut possède 2 pôles périphériques dans lesquelles on retrouve de grosses surfaces commerciales (alimentaire, bricolage et équipement).

Le revenu moyen par ménage par an à Hannut est de 36.610 EUR.

Pour information, le revenu moyen par ménage en Région wallonne par an est de 30.330 EUR.

La population de l'entité hannutoise est composée de :

61,15 % entre 18 et 64 ans

21,59 % pour les - de 18 ans

17,26 % pour les + de 65 ans

2.2. Les 18 communes

[Hannut](#) est le centre administratif, judiciaire, scolaire et commercial du canton du même nom. La ville de Hannut n'a préservé que peu de traces de son passé moyenâgeux.

[Abolens](#) est une petite localité surtout agricole. On y observe des vestiges néolithiques et une tombe romaine. Le Geer y prend ses sources.

[Avernas-le-Bauduin](#) est un village admirablement concentré autour de son église monumentale, d'origine médiévale. Il est traversé par le Ruisseau d'Henri Fontaine. A l'ouest du village, on découvre la tombe romaine d'Avernas, qui domine tout le paysage

[Avin](#) se situe à la pointe sud de la commune. Le Mohéry y prend sa source. Le passé d'Avin connut plusieurs familles nobles, un château, des brasseurs et des scieries.

[Bertrée](#), situé au nord de Hannut, est traversé par le ruisseau de Henri Fontaine. Composé de quelques belles demeures et fermes, il comprend également des traces d'occupations gallo-romaines et franques, un monument érigé en l'honneur des militaires morts au cours des deux grandes guerres et une église munie d'une chapelle.

[Blehen](#) a des origines qui remontent à l'époque néolithique. Il s'y trouve également des vestiges de l'époque romaine (tumulus et villa romaine). Plusieurs belles demeures ont été bâties dans ce village, notamment le Château dit de Blehen et le Château d'Herzée.

[Cras-Avernas](#), situé au nord de la commune, compte plusieurs châteaux-fermes et fermes importantes.

[Crehen](#) possède une église dédiée à Sainte Gertrude dont le mobilier vaut la visite. Ce village dispose d'une maison d'accueil pour le 3^{ième} âge. Son petit étang, qui possède une fonction de bassin d'orage, est un espace vert de détente.

[Grand-Hallet](#) est établi le long du ruisseau de Henri Fontaine. Son moulin, restauré et utilisable, est visitable. A proximité de celui-ci se trouvent des sources permettant l'implantation de cressonnières. Les anciennes constructions sont réalisées en pierres de tuffeau d'origine marine (ère tertiaire), que l'on trouve sur la commune.

[Lens-Saint-Remy](#) comprend les sources du Geer, plusieurs belles fermes et un magnifique site composé de l'église, du presbytère et d'une drève de tilleuls menant vers un ancien béguinage.

[Merdorp](#) est isolé au milieu d'une vaste campagne. Il possède un site classé qui possède des ruines d'un ancien château.

[Moxhe](#) tire son relief de la Mehaigne et possède plusieurs sources. Ses sols limoneux sont utilisés pour l'agriculture par de petites fermes.

[Petit-Hallet](#) dévoile un petit moulin situé au confluent du Henri Fontaine et de l'Absoul. Diverses demeures sont les vestiges d'anciens moulins et sont, comme pour l'église, nichées dans un écrin de verdure.

[Poucet](#), petit village de 350 habitants, dévoile des cultures fruitières, principalement composées de pommiers. Un château est présent sur la place publique arborée qui lui donne ainsi un petit air du midi.

[Thisnes](#) possédait à l'époque des moulins à pastel, quatre brasseries, une sucrerie et un château. L'Absoul y prend sa source dans les caves de la ferme de la Fontaine.

[Trognée](#) comprenait une brasserie, un moulin à farine et une sucrerie. Aujourd'hui, ce village présente un ensemble de toute beauté formé par le château ferme et l'église.

[Villers-le-Peuplier](#) est composé d'une église construite de manière traditionnelle en pierre et brique. L'ancienne école est également représentative du type d'architecture en vogue dans la région autrefois. Des restes d'un château persistent et furent le siège jadis d'une clinique. Le Ruisseau du Poucet y prend sa source.

[Wansin](#) a tiré et tire parti de ses sous-sols. Le silex fut taillé et utilisé dans divers domaines et les marnes ont permis et permettent encore la culture de champignons. Le village est traversé par le ruisseau Absoul.

2.3. Inventaire du patrimoine naturel

Cette étude a été réalisée par le Laboratoire d'Ecologie des Facultés de Gembloux Agro Bio Tech.

Bref descriptif

La région aux alentours de la commune de Hannut est, comme elle, principalement à vocation agricole. Le contexte supra-communal n'est donc pas a priori particulièrement favorable à la biodiversité.

La pression démographique et résidentielle de la région joue également un rôle important dans la conversion de zones délaissées depuis longtemps ou de zones agricoles en zones urbanisées.

Malgré ce contexte quelque peu défavorable, la commune de Hannut recèle encore quelques sites de grand intérêt. Certaines zones, humides ou situées sur des versants, n'ont pas été intensifiées et ont permis soit le développement de massifs boisés, soit le maintien de milieux semi-naturels ouverts tels que prairies humides, roselières, cariçaies, etc.

Certains sites industriels désaffectés, notamment d'anciennes sablières, constituent également de véritables oasis de biodiversité au sein d'un paysage souvent biologiquement désertique.

Malgré les faibles étendues aquatiques de la région, les plans d'eau de la commune de Hannut ne sont pas dépourvus d'intérêt. Ces plans d'eau constituent des zones relais au sein du territoire agricole de la Hesbaye, siège d'anciens décanteurs industriels de sucreries. Ainsi, la commune de Hannut se situe à proximité des décanteurs de Hollogne-sur-Geer, sur la commune de Geer, qui présentent un intérêt ornithologique tant pour la nidification que pour la migration de nombreuses espèces d'oiseaux.

Si la réserve naturelle est un outil indispensable pour protéger les milieux les plus fragiles voire les plus remarquables, il convient malgré tout de mettre en place une gestion de la nature ordinaire. Cette nature ordinaire contribue à dessiner nos paysages, à lutter contre la banalisation des espaces, à améliorer la diversité biologique. Elle est indispensable dans la mise en place d'un réseau écologique communal.

Le réseau écologique peut être défini comme l'ensemble des habitats (milieux) susceptible de fournir un milieu de vie temporaire ou permanent aux espèces animales et végétales permettant d'assurer leur survie à long terme. Il est constitué de:



- **zones centrales** - 1 - (milieux riches, protégés), dans lesquelles la conservation de la nature est prioritaire sur les autres fonctions ;
- **zones de développement** - 3 -, dans lesquelles la conservation des espèces et de leur biotope est compatible avec les activités humaines moyennant certaines précautions ou aménagements ;
- **zones de liaison** - 2 -, permettant les échanges et migrations des espèces entre ces divers milieux.

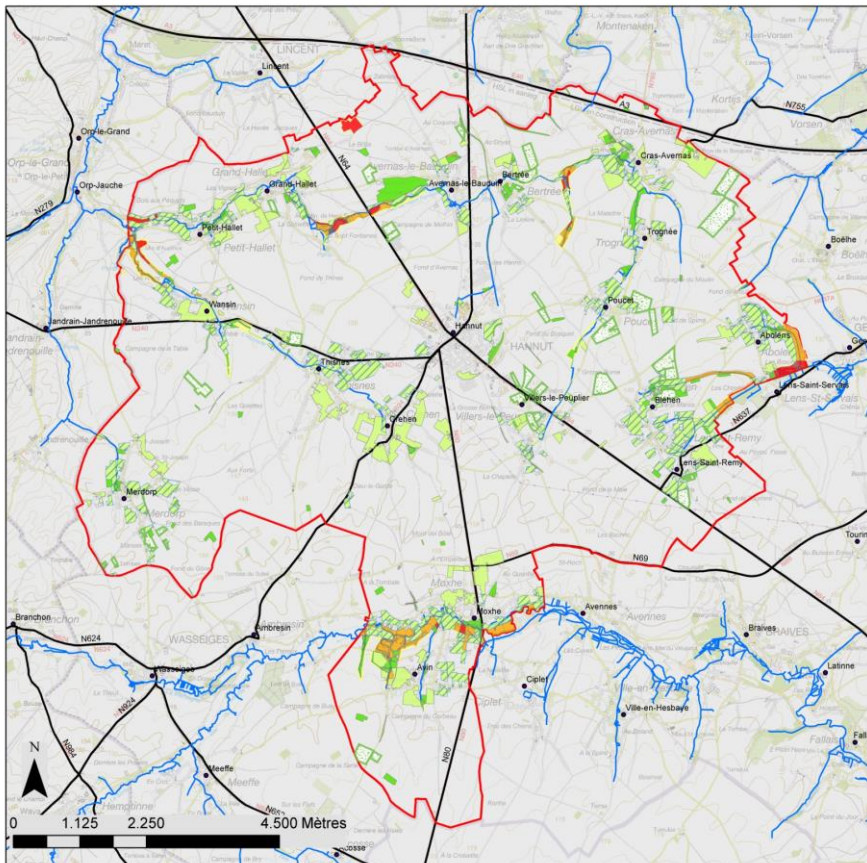
Cette approche permet d'envisager la conservation de la nature, non plus seulement dans les sites protégés mais bien, sur l'ensemble du territoire.

Exemples de zones centrales :

- La Vallée de l'Absoul, entre Wansin et le Moulin d'Audince,
- La Vallée du Henri Fontaine, en aval de Petit-Hallet,
- La Vallée du Henri Fontaine, entre Avernas et Grand-Hallet (les 7 Fontaines),
- Les cressonnières de Bertrée,
- La friche du Bois des Saules,
- La Sablière des Gallois,
- Le Brou d'Abolens,
- Les sources du Geer à Blehen,
- Les sources du Geer à Lens-St-Remy,
- La Vallée de la Mehaigne entre Moxhe et Avin.

Exemples de zones de développement :

- Le bassin d'orage de Crehen,
- La mare près des sources du Geer,
- Le pré-bois à Cras-Avernas,
- Les friches en bord du RAVeL.



Au vu de la carte du réseau écologique de Hannut, on remarque que le réseau écologique communal est axé essentiellement sur le réseau hydrographique de l'entité.

Il s'agit notamment des cours d'eau du Henri Fontaine et de l'Absoul, de la Me-haigne et des sources du Geer. Les vallées et vallons constituent en effet les principaux couloirs écologiques du territoire de Hannut.



Les plateaux sont quant à eux principalement affectés aux grandes cultures, ainsi que dans une moindre mesure aux vergers de fruitiers basses-tiges. Ces territoires sont biologiquement pauvres, mais hébergent tout de même une certaine faune qui leur est inféodée.



Les zones humides au sens large (plans d'eau, ruisseaux, sources, prairies humides, bois marécageux) représentent incontestablement les éléments biologiquement intéressants les plus nombreux de l'entité. Néanmoins, la qualité biologique de ces zones humides est le plus souvent préoccupante et mérite certainement que des mesures urgentes de protection soient prises dans un certain nombre de cas.



Les haies encore existantes agrémentent le paysage et constituent une part importante du réseau écologique. C'est particulièrement le cas aux abords des villages de l'entité. Tantôt couloirs entre deux habitats favorables, tantôt milieu de vie à part entière, elles participent activement à la préservation de tout un cortège d'espèces végétales et animales.



Outre ces éléments, la commune compte également des parcs (grandes propriétés essentiellement privées), des jardins, quelques beaux vergers et un certain nombre d'arbres remarquables. Dans le contexte d'agriculture qui caractérise la commune de Hannut, les villages constituent de véritables refuges pour la faune et la flore, même si celles-ci sont le plus souvent banales.

2.4. Zone Natura 2000

Mené à l'échelle européenne selon des normes propres à chaque état de l'Union, le programme Natura 2000 s'attache à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent et leur permettent de se développer harmonieusement.

Des zones ont donc été désignées selon des critères précis et feront l'objet de soins particulièrement attentifs. Dans le cas où une restauration du site s'impose, des fonds seront débloqués à cet effet. Et si cette restauration devait imposer une modification de l'activité humaine qui s'y déroule, des mesures compensatoires pourront être envisagées.

Les sources du Geer ont été retenues comme site Natura 2000 ; celui-ci représente une surface de 43 hectares dont 23 sur le territoire hannutois.

2.5. Le RAVeL – Ligne 127 : Hannut–Wanze (+/- 22 km)

Reliant Hannut à Huccorgne, cette section emmène le promeneur dans une balade bucolique où alternent les paysages hesbignons et les zones boisées. C'est au croisement avec la N80 (Hannut) qu'elle prend son départ et rejoint Braives en parcourant de grandes plaines cultivées avant de traverser des zones Natura 2000 ainsi que le parc naturel de la Burdinale et de la Mehaigne. Actuellement, le parcours est interrompu au lieu-dit de la tranchée d'Huccorgne où une déviation doit être créée pour éviter les 200 mètres de voies considérées comme dangereuses en raison des chutes de pierre.

Au sud de ce passage, le kilomètre de voie lente rejoint Huccorgne (Wanze). Un superbe parcours où a, en outre, été mis à l'honneur tout un patrimoine ferroviaire d'exception (barrières, balises, points d'arrêt, quais, ...).

3. LE PCDN - LE LIEU DU PARTENARIAT

3.1. Stratégie générale

Un PCDN ne peut vivre et se développer sans un partenariat élargi et la première démarche de la commune a été de rechercher des personnes et des associations susceptibles de s'impliquer dans le PCDN.

Suite aux premières réunions, le partenariat a trouvé ses bases et il est très varié. On retrouve des enseignants, des pensionnés, des marcheurs, des agriculteurs, des employés, des notaires, etc.

Cette diversité nous permet d'appréhender de différentes manières les projets émis par les uns et les autres.

Le bilan écologique a donné des orientations et des priorités dans les tâches à réaliser par les différents groupes de travail, ces conseils ont été intégrés dans les fiches-actions.

Une certaine autonomie doit être laissée aux différents partenaires afin de développer les actions en fonction de leur sensibilité.

3.2. Stratégie par thème/milieu/groupe

Notre PCDN est composé de 4 groupes de travail : Agriculture, Cours d'eau et Zones humides, Maillage écologique et Sensibilisation.

Groupe Agriculture

Ce groupe se devait de figurer dans notre PCDN vu l'étendue des espaces agricoles de notre belle Hesbaye.

L'objectif de ce groupe est essentiellement de rétablir le dialogue entre le citoyen et l'agriculteur afin d'œuvrer ensemble à la sauvegarde de la biodiversité et d'imaginer et réaliser des actions cohérentes et efficaces dans ce sens.

Groupe Cours d'eau et Zones humides

Située sur 2 bassins hydrographiques, la Ville est partenaire de 3 contrats rivière à savoir la Gette et ses affluents, la Mehaigne et le Haut-Geer. Les représentants de ces contrats rivières sont par conséquent des contacts privilégiés de par leur expertise. La présence de ces cours d'eau, de nombreuses zones humides et de sources sur notre territoire justifie, à elle seule, ce groupe de travail.

Une bonne gestion de nos cours d'eau favorisera la qualité de la biodiversité ainsi qu'un maintien des berges en bonne santé. La faune et la flore en seront reconnaissantes.

Groupe Maillage écologique

Le maillage écologique est primordial pour la sauvegarde de notre patrimoine naturel. Le rétablissement de celui-ci via la plantation de haies, d'anciennes variétés arboricoles, ... est le cheval de bataille de ce groupe.

Groupe Sensibilisation

Enfin, si agir est une étape essentielle, il convient de pourvoir avant tout à la sensibilisation, à l'éducation du citoyen, au respect de la nature, notre mère nourricière.

3.3. Fiches-actions

Déjà avant la finalisation du bilan écologique, les groupes ont réfléchi à l'élaboration d'actions en fonction de leur sensibilité et de leurs intérêts. Ces fiches-actions ont été mises en parallèle avec les différentes remarques et informations du bureau d'études.

Chaque groupe a créé ses propres fiches-actions, ce qui n'exclut en rien la collaboration inter-groupe (au contraire).

Lors des réunions ou lors de l'envoi des rapports de réunion, chaque membre du PCDN est informé de ce qui se passe dans les autres groupes soit par mail ou par courrier postal.

Une cohérence est assurée par le coordinateur local afin d'éviter les doublons et de permettre la mise sur pied d'actions cohérentes.

Les fiches-actions propres à chaque groupe sont reprises, ci-après, et elles seront réalisées à court, moyen et/ou long terme selon le cas.

De nouvelles actions pourront être ajoutées au cours de la vie du PCDN.

4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le territoire de la Ville de Hannut est l'un des plus vastes de la Province de Liège. Si le développement urbanistique et l'activité agricole ont une incidence certaine sur la diversité biologique de notre territoire, Hannut recèle encore de quelques 'poches' de nature qu'il convient de préserver.

Le bilan écologique dressé par le bureau d'études a mis en évidence des actions à réaliser afin de protéger et développer notre patrimoine naturel.

Des sites, de grand intérêt biologique, devenus rares sur la commune doivent être absolument protégés.

Afin d'améliorer l'état général de la biodiversité sur le territoire communal, il faut mener des actions de développement de la nature sur **l'ensemble du territoire**, y compris les terres cultivées.

Certaines communes voisines (Braives, Geer, Waremme, Villers-le-Bouillet, etc.) sont également dans une démarche de Plan Communal de Développement de la Nature. Des relations entre ces PCDN sont notamment envisagées car, ne l'oublions pas, la nature n'a pas de frontière.

Désormais dotée d'un inventaire du patrimoine naturel, la Ville entre dans une véritable démarche de protection de celui-ci. Cette étude sera également intégrée dans le cadre de la révision du Schéma de structure communal.

5. PRESENTATION DES FICHES-ACTIONS

5.1. Récapitulatif

GROUPE Agriculture

Fiche-action n° 1 : Sensibilisation aux mesures agro-environnementales

Fiche-action n° 2 : Opération 'Campagne propre'

GROUPE Cours d'eau et Zones humides

Fiche-action n° 1 : Aménagements autour de la zone d'expansion de crue le long du Henrifontaine (observatoire, batraciens)

Fiche-action n° 2 : Pâturage et cours d'eau : berges de cours d'eau en regard du bétail – piétinement

Fiche-action n° 3 : Aménagement de la source du Henrifontaine

Fiche-action n° 4 : Création de mares pour les sources du Geer

Fiche-action n° 5 : Création d'une zone humide à Lens-Saint-Remy

Fiche-action n° 6 : HannAtoll : développement de la zone humide des sources du ruisseau de Poucet

Fiche-action n° 7 : Signalisation des différents cours d'eau de l'entité de Hannut

GROUPE Maillage écologique

Fiche-action n° 1 : Recensement des haies existantes

Fiche-action n° 2 : Promotion de plantation de vergers à hautes tiges

Fiche-action n° 3 : Sentier le long du Henrifontaine

Fiche-action n° 4 : Sentier Rue du Pont – RAVeL – Rue du Chemin de Fer

Fiche-action n° 5 : Recensement des sentiers

Fiche-action n° 6 : Classement de la Zone des 7 Fontaines en réserve naturelle

Fiche-action n° 7 : Restauration écologique du Brou d'Abolens

Fiche-action n° 8 : Cartographie des plantes exotiques invasives

Fiche-action n° 9 : Arrachage des plantes exotiques invasives

Fiche-action n° 10 : Sensibilisation aux problèmes des plantes exotiques invasives

GROUPE Sensibilisation

Fiche-action n° 1A : Campagne de sensibilisation au respect de l'environnement lors des manifestations publiques sous forme d'une animation culturelle

Fiche-action n° 1B : Campagne de sensibilisation au respect de l'environnement : création d'une mascotte mobilisable lors des manifestations publiques

Fiche-action n° 2 : Création d'un fonds environnement à la bibliothèque

Fiche-action n° 3 : Sensibilisation des ouvriers communaux afin de limiter l'utilisation de pesticides

Fiche-action n° 4 : Sensibilisation de la population aux difficultés de traitement des eaux usées

Fiche-action n° 5 : Folder 'Rivières, ruisseaux et zones humides'

Fiche-action n° 6 : Sensibilisation aux zones humides et mares naturelles

Fiche-action n° 7 : Création d'un réseau de jardins labellisés sur Hannut

Fiche-action n° 8 : Valorisation de l'apiculture

Fiche-action n° 9 : Mise en réseau des PCDN des communes adjacentes et diffusion des réalisations des autres communes

Fiche-action n° 10 : Sensibilisation à l'avifaune locale : nichoir au sein d'une école

Fiche-action n° 11 : Sensibilisation des ouvriers communaux afin d'éviter l'élagage intempestif des arbres

Fiche-action n° 12 : Création d'un label pour les entreprises hannutoises

Fiche-action n° 13 : Création d'un logo PCDN

Fiche-action n° 14 : Prévention : lutte contre les dépôts sauvages

ANNEXE

Annexe n° 1 : Réouverture de l'ancien chemin vicinal n° 11